

**COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 7 NOVEMBRE 2013**

**COMPTE-RENDU**

L'an deux mille treize, le 7 novembre à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 29 octobre 2013, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames, Béatrice TURBE, Annick DEVAUD, Evelyne CLERC, Dominique BAESJOU, Nicole SINGER et Claude CHAUVEAU ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Claude BRULLON, Tony BERTHELOT, Eric LAUNAY, Alain CLEMENT et Monsieur Jacques DURET.

Etaient absents excusés : Madame Véronique HERAUD.

Secrétaire de séance : Madame Nicole SINGER.

Pouvoirs : Madame HERAUD à Monsieur RAYTON.

Assistaient à la séance : Monsieur Thomas TOINEL, Assistant de Direction.

**1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2013**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière 10 octobre 2013.

**2 – APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS**

**2.1 – COMMISSION « ESPACES VERTS » DU 2 OCTOBRE 2013**

Compte-rendu soumis pour avis et approbation du Conseil Municipal :

*1. BILAN DE SAISON*

*Monsieur PALITO présente un bilan de début de saison positif avant un relâchement en août observé notamment sur l'entretien des massifs (exemple du massif de La Poste) s'expliquant par les nombreux arrêts maladie aux services techniques démobilisant les jardiniers sur des urgences, le balayage des rues le matin, la préparation et le suivi des manifestations estivales...*

*Fabrice DELAGE précise que trois agents sont nécessaires au service des espaces verts l'été pour assurer la continuité du service malgré l'absence d'un agent*

### Balayage-désherbage

*Sur le balayage-désherbage réalisé par la Société ARC ENVIRONNEMENT, le bilan est partagé en fonction des rues. Efficacité limitée selon Fabrice dans les rues des Côtés et des Garennes. Reprise de pousse rapide.*

*Béatrice TURBE conseille le nettoyage préalable des rues concernées pour optimiser l'efficacité de la balayeuse en éliminant en particulier les herbes hautes.*

*Fabrice DELAGE propose une alternative au passage de la balayeuse qui consiste à adapter une brosse métallique sur une débroussailleuse > 40cm<sup>3</sup> permettant de traiter les surfaces minérales concernées par la pousse d'adventices. Le procédé s'apparente à la technique de la balayeuse avec plus de souplesse, de réactivité et adapté aux rues étroites. Suites aux essais concluants réalisés avec les Brigades Vertes, un devis a été demandé à la société TARDY.*

## **2. CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS – BILAN DE LA RENCONTRE AVEC MONSIEUR BUREAU DU CONSEIL GENERAL**

### **2.1. Préambule**

*Pour la deuxième année consécutive, La Couarde-sur-Mer a participé au concours des Villes et Villages fleuris pour valoriser le village et la politique de gestion des espaces verts.*

*Après le passage du jury le 25 juin 2013, la commune a obtenu le 3<sup>ème</sup> prix ex aequo dans la 2<sup>ème</sup> catégorie (communes dont la population est comprise entre 1 000 et 5 000 habitants).*

*Au-delà de la simple labellisation, les élus et agents attendent et souhaitent bénéficier du regard extérieur du jury pour s'assurer d'être en phase avec la réglementation nationale et les critères du concours.*

*La commission a donc souhaité rencontrer un responsable départemental du concours pour aborder ces sujets.*

### **2.2. Point de la rencontre avec Monsieur BUREAU du Conseil Général**

#### Rencontre du 2 octobre 2013 à 15h30

*Après un rapide tour de table de présentation, Monsieur PALITO a rappelé les objectifs de la rencontre ci-dessus présentés.*

*En réponse aux interrogations de la Commission et en introduction, Monsieur BUREAU affirme que le plan de gestion différenciée des espaces verts, résultant de l'étude menée en 2011 et achevé en 2012, constitue un guide de travail important à partir duquel nombre de réflexions ont été abordées amenant à une sectorisation du territoire pour différencier la gestion et le fleurissement en fonction du profil du terrain, des usages, des problématiques intrinsèques aux espaces... De plus, la gestion différenciée est en phase avec la*

*réglementation nationale (Grenelles, ECOPHYTO...), de la notion de développement durable, dans le sens où il tend à dégager des mesures plus efficaces par la recherche d'économies (eau, engrais, essence...), la valorisation des déchets, la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et l'adoption de pratiques alternatives (binette électrique, balayage-désherbage...) mais également en développant la communication en interne, entre élus et agents, et en externe pour sensibiliser et faire participer la population aux actions d'entretien et de mise en valeur du village.*

Conseils de Monsieur BUREAU :

- *Hiérarchiser les priorités en fonction des problématiques qui diffèrent selon les espaces et les usages*
- *Favoriser les aménagements en pleine-terre. Exemple du fleurissement des abords de la future mairie : maintien des jardinières ou réalisations en pleine-terre ?*
- *Penser les projets à long terme dès la phase esquisse et clarifier les attentes de la collectivité aux maîtres d'œuvre en charge de la réalisation des aménagements de voirie*
- *Favoriser la variété des paysages ce qui constitue une richesse pour le village.*
- *Prendre en compte le changement climatique à savoir que 60% de la végétation méditerranéenne est d'ores-et-déjà présente en Charente-Maritime.*
- *Le choix des plantes peut avoir des conséquences importantes en matière de travail des agents. Il convient donc par exemple de favoriser des plantes autochtones à pousse lente pour réduire les périodes de taille, de tonte et d'arrosage.*
- *Comparer les pratiques de communes de taille équivalente confrontées aux mêmes contraintes : pression touristique et végétation de bord de mer – Exemples : Vaux-sur-Mer (M. TALINOT), Saint Palais, Rivedoux-Plage, Châtelailon.*
- *Mener une politique de communication en s'appuyant sur certains administrés adhérant à la politique communale et adeptes du jardinage.*
- *Rechercher la création de trames vertes (corridors écologiques)*
- *Ne pas négliger les entrées du village.*
- *Utiliser toutes les composantes végétales dans l'aménagement des espaces : annuelles, bisannuelles, graminées...*
- *La promotion du label des Villes et Villages fleuris passe par l'organisation de fêtes des plantes, marchés aux fleurs, activités pédagogiques avec l'école...*

*Au terme de la rencontre, Monsieur BUREAU a exposé le thème de la « Journée des jardiniers en Charente-Maritime » qui a eu lieu le vendredi 20 septembre 2013 à Aigrefeuille d'Aunis. Cette année les mélanges fleuris étaient mis à l'honneur en tant que mode de fleurissement alternatif et/ou complémentaire au fleurissement horticole mais également pour concilier les différents intérêts du public, du maître d'œuvre et de l'environnement par l'adaptation au site (caractéristiques, usages, contraintes agro-climatiques).*

Commentaires de la commission :

*Sur les aménagements en pleine-terre et le fleurissement de la mairie au moyen des jardinières, des interrogations se posent sur la poursuite de ce mode de fleurissement qui concentre nombre de contraintes liées notamment au fonctionnement du village puisque les jardinières sont régulièrement déplacées et replacées au gré des animations estivales et restent donc une grande partie de la saison devant le Vieux Grément. Face à cette situation, Rémy PALITO propose éventuellement de réinvestir la placette de l'office de tourisme moins concernée par ces contraintes.*

*Pour régler la problématique des plantes privatives qui empiètent sur le domaine public, Madame TURBE indique que la mairie de Ste Marie n'hésite pas à établir des procès-verbaux. Mesure excessive pour Monsieur PALITO qui priorise une communication renforcée à destination des administrés pour expliquer la démarche et les choix de la collectivité.*

### **3. VALIDATION DU PROGRAMME DE FLEURISSEMENT ET DE FLEURISSEMENT DE L'AUTOMNE**

*Liste des projets par ordre de priorité.*

#### **3.1 Plantation de la haie du Petit Noue**

*Les plants de la future haie du Petit Noue seront livrés début novembre.  
Essences retenues : pyrus calleryana, photinia, prunus, pittosporum.*

#### **3.2 Programme de plantation d'arbres avenue du Mail**

*Une partie des fosses délaissés avenue du Mail seront rognées et des arbres replantés avec les mêmes essences présentes avenue de Nouralène.*

*Une fosse située parking des Lilas sera également réinvestie cette automne.*

#### **3.3. Programme d'élagage**

*Rémy PALITO et Fabrice DELAGE présentent les modifications apportées au programme initial avec une gestion externalisée (Société PARADIS VERT) comprenant l'élagage de 50 arbres (parking du Mail, parking du Belvédère et square) et l'abattage de 4 arbres (rue de la Police et avenues du Mail et Peu Ragot)*

*Il est également prévu l'abattage des ailantes (faux-vernis du Japon) au niveau de l'espace des tennis. Sur cette question, nous attendons les conclusions des prospections menées par l'INRA et les écogardes de la CDC sur la méthode à retenir pour éradiquer cette essence végétale.*

*En complément de ce programme un arbre près de la salle du Levant et un autre chemin des Cossonnes seront abattus par Fabrice.*

*De plus les herbes de la Pampa seront éliminées rue de la Petite Fontaine, Route du Bois...*

#### **3.4. Massif de la Poste**

*Si le calendrier le permet, le massif de la Poste fera l'objet d'un remaniement pour mettre en avant une palette végétale plus variée et un caractère plus fleuri.*

#### **4. AVANT-PROJETS 2014**

*Les projets 2014 concerneront en premier lieu les carrefours de Nouralène et Océan-Moulin des Sables qui auront fait l'objet d'un aménagement de voirie cet automne. Ainsi, des pittosporums récupérés sur l'espace du Peu Ragot prendront place dans les réservations prévues à cet effet. Le remaniement des espaces verts du carrefour Océan-Moulin des Sables devront, quant à eux, faire l'objet d'une réflexion assortie de propositions dans l'aménagement et le choix de la palette végétale.*

*Dans un second lieu, les massifs de la Poste et de la Rue Pasteur, stratégiquement situés dans le centre, seront repensés et remaniés pour accroître le caractère fleuri de ces espaces.*

*Si le calendrier le permet, le columbarium du cimetière sera également repris avec remise en état du système d'arrosage automatique.*

*Une remarque est émise sur le mauvais entretien des réservations rue Basse Bretagne qui conviendra de régler par du fleurissement ou leur suppression.*

*La commission compte poursuivre la substitution de jardinières dispersées dans les rues à des fins de gestion du stationnement par du mobilier urbain, potelets ou barrières. Exemple de la rue des Ormeaux.*

#### **5. QUESTIONS DIVERSES**

##### Propreté

*Au vu des problèmes rencontrés dans certaines rues en matière de propreté liée aux déjections canines (exemple de l'avenue de la Plage), les agents en charge de la propreté de la voirie seront consultés pour localiser les points noirs et ainsi agir en conséquence par l'installation de nouveaux points de distribution de sacs « Sanican ».*

*Toujours en matière de propreté, la commission décide de prévoir 3 corbeilles supplémentaires place Carnot. Par ailleurs, Béatrice TURBE aborde l'idée de poubelles urbaines équipées de cendriers.*

*En ce qui concerne les poubelles, une critique est apportée par Fabrice à l'encontre de celles installées au niveau des arrières plages qui ne peuvent être ouvertes latéralement. Les agents doivent préalablement vider une partie de la poubelle pour pouvoir sortir le sac par le haut. Une solution devra être trouvée. »*

*Au sujet du programme de plantations, Monsieur le Maire précise que celles de la cour de la bibliothèque sont prévues dans le cadre du marché de restructuration de l'îlot de la mairie et ne pourront avoir lieu qu'après réalisation de la peinture du mur d'enceinte.*

*En matière de propreté du village, des solutions doivent être trouvées pour régler le dépôt des déchets ménagers de fin de week-end. Une remarque d'un administré a été émise sur le dépôt*

de déchets ménagers dans les poubelles publiques du centre village. Monsieur le Maire est favorable à l'installation de poubelles supplémentaires dans le centre du village, notamment place Carnot. Demeure la problématique de leurs emplacements.

Madame Béatrice TURBE ajoute deux critères importants à prendre en compte, la visibilité et l'accessibilité.

Monsieur le Maire informe que certaines Communes, comme Loix, ont supprimé toutes les poubelles dans le village. Le sens civique des personnes paraît suffire au maintien de la propreté urbaine avec peu de déchets en plus au sol. Par ailleurs, pourquoi ne pas faire prendre en charge cette problématique par les commerçants en mettant à disposition des poubelles dans la journée ?

Après exposition des remarques, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la commission « Espaces Verts et Propreté » du 2 octobre 2013.

## **2.2 – COMMISSION « PARITAIRE DES MARCHES » DU 3 OCTOBRE 2013**

Compte-rendu soumis pour avis et approbation du Conseil Municipal :

### « BILAN DE FIN DE SAISON »

*Au printemps, le calendrier et la météo ont été défavorables sauf le week-end de l'Ascension où nous avons connu un pic de fréquentation assez inhabituel à cette période. Le mois de juillet et le début du mois d'août ont été assez calmes, puis nous avons eu 3 grosses semaines jusqu'au 25 août. Malgré une météo clémente cet été, on note des résultats très contrastés d'une activité à l'autre. Le mois de septembre a été plutôt correct pour tous ceux qui ont maintenu leur activité (P.J. le compte-rendu de la réunion avec les commerçants sédentaires du 18 septembre dernier). Pas de problème majeur dans la gestion des marchés et des terrasses, on note un travail efficace du placier.*

### LES TARIFS

*Cette année la commission propose une légère augmentation des tarifs des droits de place, à savoir :*

#### *➤ Pour le marché du centre village*

*-soit 1,90 Euros le ml (en juillet et août) à la place de 1,80 Euros*

*avec un forfait minimum de 3 ml soit 5,70 euros*

*-soit 0,95 Euros le ml (en hors saison) à la place de 0,90 Euros*

*avec un forfait minimum de 3 ml soit 2,85 euros*

➤ Pour le marché du Mail extérieur

- soit 1,90 Euros le ml (en juillet et août) à la place de 1,80 Euros  
avec un forfait minimum de 3 ml soit 5,70 euros

- soit 0,95 Euros le ml (en hors saison) à la place de 0,90 Euros  
avec un forfait minimum de 3 ml soit 2,85 euros

➤ Pour le marché du Mail intérieur

- soit 2,90 Euros le ml (en juillet et août) à la place de 2,80 Euros

- soit 1,45 euros le ml (en hors saison) à la place de 1,40 Euros

La caution de 500 euros est maintenue pour les deux marchés pour ceux qui ne prennent pas la formule « abonnement ».

LES JOURS DE MARCHÉ fin de saison 2013 jusqu'aux vacances de la Toussaint 2014

➤ Pour le marché du centre village

jusqu'au 18/10 2013 : mercredi – jeudi – samedi- dimanche

vacances de Toussaint : tous les jours

du 03/11 au 23/12 : mercredi – jeudi – samedi

vacances de Noël : mardi – jeudi – samedi

FERMETURE du 05/01/14 au 14/02/14 inclus

REPRISE le 15/02/14 jusqu'au 12/04/14 : mercredi – jeudi – samedi

vacances de printemps : tous les jours

du 12/05/14 au 30/06/14 : mercredi – jeudi – vendredi – samedi – dimanche

du 01/07/14 au 14/09/14 : tous les jours

du 15/09/14 au 30/09/14 : mercredi – jeudi – vendredi – samedi – dimanche

du 01/10/14 au 17/10/14 : mercredi – jeudi – samedi – dimanche

du 18/10/14 au 02/11/14 (vacances de Toussaint) : tous les jours.

(Compte tenu de l'impossibilité de faire décaler la présence du boucher du jeudi au vendredi, il est décidé de ne rien changer aux jours de marché)

➤ Pour le marché du Mail

*Si un nombre suffisant de commerçants est atteint, en particulier la présence d'un des bouchers à chaque fois que le marché ouvre est indispensable, le Marché du Mail ouvrira ses portes le 12 avril 2014.*

*du 12/04/14 au 30/06/14 : mercredi – samedi – dimanche*

*+ Lundi de Pâques (21/04/2014)*

*+ Pont du 1<sup>er</sup> Mai : jeudi – vendredi*

*+ Pont du 08 Mai : jeudi – vendredi*

*+ Pont de l'Ascension : jeudi- vendredi*

*+ Pont de la Pentecôte : lundi*

*du 01/07/14 au 07/09/14 : Tous les jours (la semaine de septembre pourrait être annulée si les travaux du Marché devaient commencer à l'automne).*

MISE A JOUR DU REGLEMENT DES MARCHES

*Le règlement des marchés a été retravaillé au cours de l'été, un exemplaire a été envoyé aux membres de la commission pour lecture et correction si nécessaire. Au cours de la réunion quelques remarques ont été faites, la version finalisée sera soumise à l'approbation du prochain Conseil municipal.*

QUESTIONS DIVERSES

*B. Turbé souhaite qu'un suppléant représentant les commerçants soit désigné, en effet les contraintes familiales ou professionnelles des délégués les empêchent parfois de participer aux réunions, la parité n'est donc plus tout à fait respectée. Après avoir consulté quelques-uns d'entre eux, F. JAFFRES se propose, les membres de la commission approuvent cette candidature, F. JAFFRES est très impliqué dans la vie des marchés puisqu'il est présent en toutes saisons au Mail et dans le Centre. Un courrier sera adressé aux deux syndicats représentatifs pour consultation.*

*Il faudra rappeler à Monsieur ACCARIAS que le local poubelles ne doit être utilisé que pour les déchets provenant de l'activité du marché, il sera également prié de mettre une enseigne à son banc.*

*Un commerçant du Mail n'a pas respecté son engagement auprès de la trésorerie à rembourser le solde de sa saison 2012. Un courrier en recommandé avec AR lui sera rapidement envoyé afin de le mettre en demeure de régler avant la fin de l'année la totalité des sommes dues, faute de quoi la commission se verrait dans l'obligation d'appliquer le règlement et d'exclure le commerçant.*



*Il semble que deux commerçantes concurrentes aient eu quelques échanges et propos désagréables au sein du marché pendant les heures d'ouverture. Il leur sera rappelé le règlement et si ce comportement continuait un 1<sup>er</sup> avertissement leur serait adressé.*

*L. TRICHARD renouvelle sa demande de fermeture du marché du Centre à 14h30, pour les mêmes raisons que l'an passé cette demande a été refusée.*

*A la demande de quelques commerçants sédentaires du Centre, il sera étudié la possibilité d'ajouter 1 ou 2 étals sur la pointe du parvis de l'Eglise, il faudra tenir compte de l'accessibilité de l'Eglise en cas d'obsèques, de la fluidité de la circulation des piétons, de la présence des bancs en pierre etc.*

*B. TURBE informe les membres de la commission qu'une commerçante ambulante en produits d'épicerie et bocaux de « produits cuisinés divers » projette de venir sur le marché du centre village. Elle souhaite rencontrer B. TURBE pour s'informer sur les besoins de la population et le fonctionnement des marchés. La commission estime que cette activité peut-être en plus sur le marché et charge B. TURBE de la contacter.*

*La présence du placier jusqu'au 31 décembre 2013 est une solution de dépannage et provisoire. Il ne travail en effet qu'une à deux heures les jours de marché. C'est une situation très précaire pour lui et économiquement peu ou pas rentable pour la commune, il y a si peu de commerçants et c'est demi-tarif hors saison. L'an prochain à l'aide des abonnements le problème des droits de place sera réglé et il faudra trouver un commerçant pour l'ouverture et la fermeture des bornes en l'absence de la police municipale et des services techniques (surtout les week-ends).*

*Les organisateurs de manifestations dans le centre et des commerçants regrettent qu'il n'y ait pas de distributeur de billets à proximité de la poste et proposeraient de faire une pétition pour appuyer cette demande auprès de cette administration.*

*R. PALITO répond que ce genre de démarche a été fait auprès de la poste par Monsieur le Maire mais sans succès. »*

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Béatrice TURBE qui annonce les points importants de la commission. Le premier concerne la proposition d'augmenter légèrement les tarifs des droits de place pour 2014 en l'absence d'augmentation en 2013. Le second concerne l'absence récurrente des commerçants déséquilibrant la parité de la commission. Face à ce constat, Monsieur Frédéric JAFFRES, sur avis favorable du Syndicat Indépendant des Commerçants Non Sédentaires de Charente-Maritime, a été désigné délégué suppléant à la commission des marchés.

Sur la proposition de calendrier 2014 de jours de marché, Monsieur le Mairie interroge Madame Béatrice TURBE sur le fonctionnement les dimanches du 01/10/2014 au 02/11/2014 sachant que la présence d'un placier à cette période de l'année ne se justifiera pas forcément.

Madame Béatrice TURBE, consciente de cette problématique, émet comme proposition la collaboration des commerçants pour l'ouverture et la fermeture de l'espace du marché et d'assurer le paiement par abonnement.

En réponse, Monsieur le Maire demande de valider le planning sous réserve d'un mode de fonctionnement adéquate et des conditions évoquées en conclusion.

Après avoir entendu les avis, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la commission « Paritaire des Marchés » du 3 octobre 2013 ainsi que le règlement des marchés mis à jour.

### **2.3 – COMMISSION « VOIRIE ET RESEAUX » DU 9 OCTOBRE 2013**

Compte-rendu soumis pour avis et approbation du Conseil Municipal :

#### *« 1. BILAN 2013*

*Une saison estivale globalement bonne. Nous avons observé un pic de fréquentation uniquement pendant trois semaines en août, impliquant une réelle saturation en emplacements de stationnement pour les voitures.*

*Quelques dégradations sur la signalisation et le mobilier urbain, situation malheureusement classique et similaire aux années précédentes.*

*Concernant les animations de l'été, marchés de nuit, braderies, vide-greniers ; au vu de la fréquence de ces manifestations, il est parfois impossible de préparer la signalisation 72h à l'avance.*

*Du côté de la Police Municipale, pas d'augmentation du nombre de contraventions, mais il faut noter avec le nouveau système informatisé (PV électronique) une rapidité et la souplesse dans le travail des policiers. De plus, ils constatent beaucoup moins de contestations des automobilistes.*

*Rémy Palito a enregistré beaucoup d'observations et de demandes concernant la gestion des eaux pluviales sur le domaine public. Des problèmes vraisemblablement mis en évidence avec le printemps très pluvieux et la présentation de la carte des niveaux d'eau du PPRL.*

*Les points positifs :*

*Parmi les aménagements réalisés au printemps certains ont donné entière satisfaction  
La rénovation du parking du Levant, la gestion du parking de la salle des Associations, le stationnement sur un seul trottoir de l'avenue de Nouralène, l'accès à la plage et le plateau piétonnier du Peu Ragot, les stationnements rue de la Parée et rue de Goisil.*

*Les problèmes rencontrés :*

*La circulation :*

*Rue de l'Evêché et rue des Pêcheurs, rue des Tuileries, parvis de l'église et rue Pasteur,*

*Grande Rue et rue de l'Olivette (camping-cars et camions de livraison), idem rues A. Briand et Paix, rue des Chardons bleus, chemin des Prises.*

*Le stationnement :*

*Rue des Pêcheurs carrefour Terroirs, avenue du Moulin des Sables, rue de l'Archeaud, chemin des Folies (sortie Parking), Grande Rue avant le kiosque et place 15 minutes, emplacements commerçants parking du Levant, rue du Square.*

*Pour ces différents points, les services techniques et la police municipale reverrons la signalisation.*

*Des aménagements à programmer :*

- *Parking des Lilas : revoir l'info sur l'horodateur et le marquage de la partie payante.*
- *Parking d'été : un deuxième parking au nord de la commune est souhaitable (La Parée), car il existe toujours des voitures ventouses au parking des Lilas et cours des Poilus.*
- *Le parking du Pas du Milieu n'a pas été utilisé (problème de fléchage et d'accès)*
- *Parking Tennis : aménagement de l'allée piétonne vers le tennis et parc pour les remorques à bateaux. Rechercher un lieu d'accueil pour les camping-cars.*
- *Rue Thomazeau : le parking est à rénover pour optimiser le stationnement. Il faut également interdire le stationnement sur les Espaces verts de la sortie vers la route de St Martin,*
- *Allée Peu Ragot : Installer les panneaux de pré signalisation pour les commerces et services. Il sera nécessaire de valider le modèle à retenir pour ce type d'information touristique qui sera également utilisé pour les autres espaces commerciaux*
- *Avenue d'Antioche : revoir la bande de stationnement (problème des entrées de garage et portails privés),*
- *Rue Pasteur : un îlot pour interdire le stationnement gênant dans le carrefour des Ormeaux*
- *Rue Ch. de Gaulle : des bornes bois pour interdire la circulation et le stationnement dans le square,*
- *Chemin des Peupliers : étudier pour une circulation en sens unique et le stationnement unilatéral.*

## **2. TRAVAUX DE VOIRIE AUTOMNE 2013**

*Trois chantiers ont débuté en septembre et octobre :*

*Le 9 septembre - l'îlot de la mairie :*

*La reprise des réseaux sur les trottoirs et sur la place Carnot pour les besoins des travaux de démolition et de reconstruction.*

*Le 1er octobre - Moulin des Sables :*

*Travaux préparatoires sur les réseaux avant la rénovation de la voirie entre les carrefours Océan/Peu Ragot et Grande Rue/avenue de la Plage.*

*Le 7 octobre - 2ème tranche Nouralène :*

*Reprise de ce chantier pour la réalisation du carrefour sécurisé Nouralène/Brardes/Hortie/Cidas*

### **3. QUESTIONS DIVERSES**

#### **3.1. Projets 2014**

*Le PAVE de la commune s'est terminé le 3 octobre 2013 avec la restitution finale de cette étude sur l'accessibilité de la voirie et des espaces publics communaux.*

*Pour 2014, la commission propose des travaux d'aménagements sur deux rues :*

- trottoirs et stationnement avenue d'Antioche et parking du Tennis,*
- trottoirs et stationnement avenue du Moulin des Sables dans la partie située entre le giratoire d'Ars et l'avenue du Peu Ragot.*

#### **3.2. Eclairage arrêt de bus RD 735 pour ramassage scolaire**

*Le ramassage scolaire aux arrêts de bus de la route départementale est dangereux pendant l'hiver, car il n'y a pas d'éclairage public sur le RD 735. Le conseil municipal souhaite rencontrer les services du département et Kéolis afin de faire des propositions pour résoudre ce problème.*

#### **3.3. Coupure nocturne de l'éclairage public**

*Depuis un an la coupure de l'éclairage public de 0h30 à 5h30, pendant la période du 1er novembre au 31 mars, est bien perçue par une majorité d'habitants. Un premier bilan fait apparaître une économie sur les consommations électriques d'environ 4000 €.*

*Les membres de la commission proposent d'augmenter à 9 mois la période de coupure au milieu de la nuit. Soit du 15 septembre au 15 juin de chaque année. »*

Monsieur le Maire cède la parole à Rémy PALITO qui énonce les deux points importants à commencer par la validation le 3 octobre 2013 du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). Le second portant sur la coupure nocturne de l'éclairage public du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars dont le bilan est plutôt positif eu égard à l'économie de 4 000 € réalisée sur la facture annuelle d'électricité et aux faibles remarques désapprobatrices des administrés. La commission propose donc d'allonger la période de coupure du 15 juin au 15 septembre sachant que cette mesure vient appuyer la loi Delphine BATHO sur la

réglementation de l'éclairage nocturne des bureaux et commerces effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Monsieur le Maire informe à l'Assemblée la suggestion d'administrés d'appliquer cette mesure même juillet-août pour éviter notamment les phénomènes de regroupement des jeunes. Cependant, un problème se pose les jours d'animations et d'activités nocturnes qui nécessitent le maintien d'un éclairage pour le retour des gens chez eux en toute sécurité. Se pose également la question des vacances scolaires et jours fériés de printemps.

Madame Nicole SINGER demande s'il est possible d'éteindre simplement un lampadaire sur deux.

Monsieur le Maire répond que cette option est trop coûteuse. Il propose donc de suivre la proposition de la commission d'étendre la période de coupure nocturne avec certaines dérogations pour les vacances scolaires et ponts.

Sur le dossier de l'éclairage de l'abri de bus situé le long de la route départementale 735, Monsieur le Maire demande de prendre rendez-vous avec le Conseil Général, le service des transports et la société KEOLIS pour avancer sur ce problème souligné comme véritable problème de sécurité par Monsieur Tony BERTHELOT qui ajoute que la politique du Département vise à limiter les points lumineux le long de la route susceptibles d'attirer l'œil de l'automobiliste.

Après avoir entendu les avis, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la commission « Voirie et Réseaux » du 9 octobre 2013.

## **2.4 – COMMISSION « ZONE DE MOUILLAGES DE GOISIL » DU 14 OCTOBRE 2013**

Compte-rendu soumis pour avis et approbation du Conseil Municipal :

### *1. BILAN ESTIVAL 2013*

- 1. La mise en place des gabions a rendu difficile le cheminement sur le pourtour du bassin ;*
- 2. L'escalier de franchissement des gabions s'est fait attendre (AMIGO) ;*
- 3. Les manilles reliant les chaînes mères aux bouées sont usagées et doivent être changées.*

### *2. TARIFS 2014*

*Il est proposé à la commission de revoir la grille tarifaire du bassin de Goisil pour la saison 2014, qui devra être validée par le Conseil Municipal avant la fin de l'année.*

*Pour compenser les difficultés d'utilisation du bassin vis-à-vis du chenal plus accessible, il est proposé d'augmenter les tarifs des pontons et de ne pas augmenter les tarifs du bassin selon la grille ci-après (voir document en annexe).*

### 3. PROJETS 2014

*Afin de ne pas pénaliser le fonctionnement du bassin, la commission demande de pouvoir engager avant le Printemps 2014 :*

- *Le désenvasage du chenal par une convention avec l'AEMA pour un montant estimé de 20 000€ (facturation 2013) ;*
- *L'achat de manilles en inox (devis 400€).*

*L'association AMIGO souhaiterait un vrai projet d'avenir pour le bassin de Goisil :*

- *Evacuation des vases du bassin ;*
- *Projet d'ouverture dans le fond du bassin ;*
- *Amélioration du service pour la mise en place de bornes de distribution d'électricité et d'eau potable.*

### 4. PAPI (digue en gabion de Goisil)

*La réalisation du programme PAPI dans la zone de Goisil permettra de finaliser les travaux entrepris par la CDC et la Commune. Le rehaussement prévu de la chaussée atténuera sensiblement l'impact visuel de l'ouvrage tout en le renforçant.*

#### **REMERCIEMENTS :**

*Tony BERTHELOT remercie l'ensemble des participants de la Commission pour leur implication dans la Commission pendant la durée de ce mandat. »*

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Tony BERTHELOT qui présente les deux points à retenir. En premier lieu la commission propose de ne pas augmenter les tarifs 2014 pour le bassin de Goisil en raison de son envasement. A l'inverse, au vu des travaux de rénovation des pontons, la commission propose d'augmenter légèrement les prix pour les mouillages du chenal. En second lieu, il annonce que l'association AMIGO souhaite un projet d'avenir pour le devenir du bassin.

Monsieur Tony BERTHELOT demande autorisation au Conseil Municipal pour son désenvasement par l'AEMA.

Monsieur le Maire répond que cette opération devra être validée sur devis en décembre ou en janvier.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la commission « Zone de mouillages de Goisil » du 14 octobre 2013.

### **2.5 – COMMISSION « COMMUNICATION » DU 9 OCTOBRE 2013**

Compte-rendu soumis pour avis et approbation du Conseil Municipal :

## 1. FESTIVAL PHOTOS ET IMAGES

### Site Internet et point sur les participations

La Commission propose d'améliorer la page d'accueil du site officiel du festival : [www.festivalphotos-lacouardesurmer.fr](http://www.festivalphotos-lacouardesurmer.fr) par la rédaction d'articles sur l'origine du projet, comment compresser une photo, les actualités...

Participation au 15/10/2013 : 78 photos déposées sur le site.

### Partenariats

Monsieur CLEMENT fait un point sur les demandes de partenariat :

- La société « Café Merling » donne une réponse négative en expliquant leur soutien au domaine du sport.
- La société d'assurance GENERALI peut offrir un partenariat financier si besoin pour boucler le montage financier du festival.
- Dans l'attente d'une réponse de Monsieur Marc BOUSQUET, agence de communication.
- Des difficultés observées pour rencontrer la responsable de Rhéa Marketing pour des articles dans la revue « Ré à la Hune ».
- Proposition de partenariat de Jean-Denis PEYRAT, « iledereannonces » pour consacrer une double page du festival dans la revue EXCLUSIVE Ile de Ré de décembre, pour une collaboration dans la réalisation des documents de promotion du Festival, pour un autre article dans l'édition de printemps 2014 (5-6 pages). Proposition d'une dotation de deux séjours de 2 nuits B&B au relais Thalasso Ile de Ré. Ce partenariat est évalué à 6 000 €. Un rendez-vous sera fixé en novembre pour préciser et formaliser le partenariat.

En matière d'aides publiques, la DRAC donne une réponse négative et nous oriente vers Madame Stéphanie LE LAY, animatrice de l'architecture et du patrimoine à la Communauté de Communes. Les membres de la commission prendront contact avec cette interlocutrice.

Pour les autres partenaires privés tels qu'agences immobilières, supermarchés, banques, Pergola... il conviendra de faire une synthèse des partenariats, du budget et des besoins pour être précis sur nos demandes.

### Communication

Après 1 mois de concours, la commission mobilisera les différents moyens de communication pour booster l'intérêt pour le festival jusqu'au 15 décembre, date de la fin du concours (mailing, presse, site, Facebook...). Les clubs de photos seront relancés et un courrier accompagné d'une affiche du festival seront envoyés au Collège de St Martin pour soutenir la participation des jeunes de moins de 16 ans.

Pour la période d'exposition (mai à septembre 2014), il est proposé de préparer une plaquette d'information exposant l'origine et l'objectif du festival, le projet de l'école, un

*plan de localisation des expositions (et peut-être photos exposées), encarts publicitaires pour les partenaires. Sandrine BAUDET se charge de demander un devis auprès de l'agence ASBURY pour un document format A5, 10 pages, 4000 exemplaires. Une maquette sera ensuite préparée et présentée à une prochaine commission.*

*Des flyers viendront en complément de la plaquette du festival pour communiquer plus largement tout en offrant un encart publicitaire aux partenaires.*

### *Collaboration avec l'école*

*Madame HERAUD, adjointe en charge de l'école, enfance et petite-enfance, et Monsieur CLEMENT, rencontrerons Monsieur IRAZU, directeur de l'école, le 21 novembre à 16h30 pour travailler sur le projet pédagogique autour de la photo devant aboutir à une exposition du travail des écoliers de mai à septembre dans le square.*

### *Locaux d'exposition*

*Les locaux mobilisables pour les expositions sont potentiellement les suivants : salle des associations (ponctuellement), la bibliothèque (exposition du fonds patrimonial ou des photos non lauréates), Promen'Art (à contacter), salle d'exposition de La Maline (à voir avec la directrice), le Vieux Gréement.*

### *Logistique*

*Un rendez-vous sera demandé à l'agence Studio DKD de Rivedoux-Plage pour obtenir une aide technique et un éventuel partenariat logistique.*

*La commune de St Martin sera contacté pour obtenir des informations sur les fournisseurs et coûts des supports utilisés dans le cadre de l'exposition qui a lieu dans les rues du village.*

## **2. KIOSQUE 29**

*La date de parution du Kiosque 29 est programmée en début d'année prochaine.*

*Les articles devront donc être transmis au service communication début décembre dernier délai.*

### *Thèmes du Kiosque 29*

- *Edito non politique*
- *Point sur les travaux : mairie, avenue de Nouralène, avenue du Moulin des Sables, plantations, programme d'hydrocurage...*
- *Point sur le PPRL, révision du PLU, création d'un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité...*
- *Bibliothèque : présentation du nouveau bâtiment, nouvelle bibliothécaire, nouveau fonctionnement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, point sur les « portes ouvertes » des 2-3 novembre organisées par les bénévoles de « l'association Les Amis de la Bibliothèque », calendrier des animations, coups de cœur bientôt en ligne...*



- *Personnel : recrutement d'un nouveau responsable des services techniques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.*
- *Ecole : réforme des rythmes scolaires.*
- *Elections 2014 : un nouveau mode de scrutin*
- *Festival photos et Images 2014*
- *Page de l'Office de Tourisme*
- *Le Saviez-vous*
- *Etat-civil*
- *Infos pratiques (modifier heures de permanence de la PM)*

### 3. CARTE DE VOEUX

*Pour la bonne année 2014, les membres de la commission se donnent le temps de la réflexion pour trouver une idée de carte sur le thème du festival.*

### 4. DIVERS

#### Logo de la commune

*Suite à la commission voirie du 9 octobre, il a été proposé d'apposer le logo de la commune sur les barrières jaunes récemment acquises pour matérialiser des travaux ou interdictions sur la voirie. Un devis sera établi pour répondre à cette proposition.*

#### Travaux d'hydrocurage

*Dans la perspective des travaux d'hydrocurage du réseau pluvial prévus, une information sera envoyée aux administrés au moyen de KIWI.*

#### Réunion des représentants en communication de l'Ile de Ré

*Au vu des prochaines élections municipales, il est proposé de reporter la réunion à la fin du premier semestre 2014. Un courrier sera envoyé dans ce sens aux représentants en communication des collectivités de l'Ile de Ré »*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CLEMENT pour présentation de la carte de vœux 2014. Il indique que celle-ci mettra en avant le festival photos et images avec un papier cartonné, présentant un pêle-mêle d'une partie des photos des participants du concours, sur lequel un papier calque présentera les vœux de la municipalité.

Monsieur le Maire propose de faire l'inauguration de la bibliothèque municipale le jour des vœux, le samedi 11 janvier 2014.

Madame Annick DEVAUD-CHARLES signale que la question a été posée au moment des « Portes Ouvertes » organisées les 2-3 novembre derniers.

Monsieur Alain CLEMENT précise que le concours photos lancé le 15 septembre dans le cadre du festival recense un grand nombre de participants avec près de 200 photos actuellement collectées.

Monsieur le Maire complète en indiquant que, suite au dernier Conseil d'Ecole, le concours photos sera intégré au projet éducatif territorial (PEDT) à élaborer dans la cadre de la réforme des rythmes scolaires qui doit être transmis à l'académie de Poitiers avant le 16 novembre 2013.

Monsieur Rémy PALITO prend la parole en évoquant les limites du service d'alerte et d'information des couardais, au moyen de l'outil informatique KIWI, qui ne peut cibler un quartier pour transmettre une information ne concernant pas toute la population.

Monsieur Alain CLEMENT répond qu'il faut sélectionner les informations à envoyer et que l'outil reste à perfectionner.

Monsieur Rémy PALITO évoque une crainte de saturation des administrés par l'envoi trop régulier d'informations.

Monsieur Alain CLEMENT rappelle que les couardais choisissent, au moment de leur inscription au service, les thèmes pour lesquels ils veulent recevoir des informations.

Après avoir entendu les avis, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la commission « Communication » du 9 octobre 2013.

## **2.6 – COMMISSION « MER ET LITTORAL » DU 15 OCTOBRE 2013**

Compte-rendu soumis pour avis et approbation du Conseil Municipal :

### ***1. BILAN DE LA SAISON ESTIVALE***

- Activités de plage : la saison a été satisfaisante et a bénéficié d'une météo clémente.
- Base nautique : saison plus mitigée avec une baisse des stages semaine au profit des cours particuliers.
- Sécurité :  
*Comme les autres années, le poste de secours a traité beaucoup de « bobologie », mais également quelques cas graves nécessitant l'intervention de l'hélicoptère :*
  - à noter les difficultés d'atterrissage sur la plage ;
  - redéfinir une zone d'atterrissage avant la saison avec le SDIS ;
  - remarque sur la zone d'intervention des secouristes limitée à la zone de baignade et la zone des 300m attenante.
- Nettoyage des plages : dans l'ensemble les plages étaient propres, mais certains lieux très fréquentés (Peu Ragot) étaient nettoyés trop tard (après 9h00).
- Accès à la plage : la gestion de l'ouverture et de la fermeture des bornes d'accès et ou de la gestion de l'eau (douche publique) doit être améliorée.
- Dégradations  
*La surfréquentation, par des groupes de jeunes, le soir et la nuit, a entraîné des débordements, du bruit (camping), des dégradations (WC brulés) et des salissures sur*

*la plage (bouteilles vides + feu) :*

*- la suppression du point lumineux de plage pourrait améliorer la situation (pas de lumière, pas de présence) :*

*- la reprise des activités commerciales du Peu Ragot amènerait un changement de population.*

- *Pelle des Eveillard* : *la gestion de cet ouvrage reste compliquée entre Loix et La Couarde.*
- *Pelle de Jéricho* : *cette prise d'eau alimente une importante zone salicole, elle est gérée par 6 personnes, et cela fonctionne plutôt bien.*
- *Surf* : *le spot de surf de La Pergola est toujours très fréquenté et mériterait d'être mieux signalée.*
- *Baigneur*  
*L'ensemble des installations et aménagements du Peu Ragot ont été très appréciés, toutefois :*
  - la gestion des douches est assez aléatoire (ouverture/fermeture) ;*
  - l'écoulement des douches publiques demande plus d'entretien ;*
  - le service aux personnes en situation de handicap doit être développé (nouveau modèle d'engin de mise à l'eau).*

## **2. GOISIL**

*Le passage de la piste cyclable entre le bassin nautique et la plage génère une circulation intense de vélos. La traversée par les véliplanchistes de la base devient difficile et dangereuse. Une signalisation adaptée devrait être mise en place.*

*La présence de kite-surfer, sur le même site augmente encore le risque d'incident et d'accident. Ne faudrait-il pas aménager une zone spécifique sur le dessus du merlon de vase au bout du bassin.*

*Le sens interdit limitant la circulation aux usagers du port entre le bassin et le chenal est implanté trop loin. Les véhicules engagés à tort ne peuvent pas faire demi-tour, et dans leurs manœuvres de retournement détériorent fréquemment les barrières et poteaux présents sur place. Il faudrait déplacer cette signalisation en amont.*

*Le partage de l'espace nautique de Goisil, entre plage, zone de baignade, chenal d'accès, véliplanchistes, kite-surfer, et catamarans n'est pas toujours facile en pleine saison. Une signalisation plus adaptée ou complémentaire serait bienvenue.*

## **3. INSTALLATION DE PLAGES**

*Rappel est fait de la nouvelle charte pour les installations de plage. Le calendrier de mise en place de cette charte est le suivant :*

- Novembre-décembre 2013 présentation à la Commission des sites*
- Février-mars 2014 présentation au ministère de l'environnement. La Charte ne sera donc applicable que pour l'été 2015, mais les dossiers de demande devront être déposés dès septembre 2014.*

*Monsieur BOUYER et ALBEAU font part de leur difficulté à adopter la Charte (matériaux*

*combustibles) »*

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Tony BERTHELOT qui expose rapidement le bilan de la saison estivale et fait état notamment des problèmes de gestion de l'espace du Peu Ragot (ensablement des douches, heures de fonctionnement des douches et WC,...)

Monsieur Rémy PALITO est surpris de la persistance de ces problèmes pensant que les choses s'étaient améliorées durant la saison.

Monsieur Tony BERTHELOT poursuit en évoquant les conflits d'usages observés sur la piste cyclable contournant par le nord le bassin nautique du Goisil entre cyclistes, véliplanchistes et kitesurfers. Une signalisation adaptée devra être mise en place pour garantir la sécurité de tous les usagers.

Au sujet de la charte relative aux installations de plage, qui est en cours d'achèvement, Monsieur Tony BERTHELOT soulève les difficultés de certains gérants à entreprendre les modifications en conformité avec les prescriptions du futur document.

Monsieur le Maire propose que la famille ALBEAU prenne rendez-vous avec la Communauté de Communes et rappelle qu'en l'absence de charte opposable l'installation de structures provisoires sur les plages requiert le dépôt d'un permis de construire pour une instruction d'un an soumis à avis de la Commission des Sites. L'accord du Ministre de l'Environnement est ensuite valable 5 années.

Il ajoute que la charte sera présentée la semaine prochaine à la Commission des Sites pour une application en 2015 après quoi les demandes d'installations provisoires sur les plages pourront être traitées selon les prescriptions de la charte et se soustraire au passage en Commission des Sites et de l'accord du Ministère de l'Environnement.

Monsieur le Maire note la mauvaise organisation de la profession qui fait peser un risque d'absence d'activités nautiques sur les plages couardaises en cas de non-conformité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la commission « Mer et Littoral » du 15 octobre 2013.

### **3 – CAMPING MUNICIPAL « LE REMONDEAU » - TRAVAUX SALLE DE BILLARD**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Tony BERTHELOT qui rappelle que le camping municipal a engagé des travaux de restructuration du bloc sanitaire 2 le 1<sup>er</sup> août 2013 pour un montant de 314 264,16 € HT.

En complément de cette tranche ferme, le marché prévoit en tranche conditionnelle la restructuration de la petite salle de billard pour un montant de 30 144,59 € HT.

Le budget primitif 2013 présentant 308 000 € de crédits pour toute l'opération, Monsieur Tony BERTHELOT, élu en charge du camping municipal, demande aux Conseil Municipal, pour éviter de reporter les travaux, d'autoriser l'engagement des travaux à compter du 1<sup>er</sup>

janvier 2014 sachant que les crédits seront inscrits au budget primitif 2014 du camping municipal.

Il ajoute que les recettes du camping sont en progression cette année d'environ 50 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Tony BERTHELOT et après délibération, le Conseil Municipal autorise :

- l'affermissement de la tranche conditionnelle du marché de restructuration du bloc sanitaire 2,
- l'engagement des travaux à compter de 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour la réalisation de la salle de billard,
- Monsieur BERTHELOT à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

#### **4 - CAMPING MUNICIPAL « LE REMONDEAU » - RENOUELEMENT DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Pour assurer un suivi plus régulier de la gestion technique du camping municipal, le Conseil Municipal a décidé le 13 décembre 2012 de créer un poste d'adjoint technique contractuel pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le poste arrivant à échéance le 31 décembre, Monsieur le Maire propose de renouveler le poste pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 sachant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe 2014 « Camping Le Rémondeau ».

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de poste pour un an.

#### **5 - CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE**

Monsieur le Maire informe à l'Assemblée que les services techniques municipaux vont connaître, ces prochaines années, une série de départs à la retraite à commencer par l'actuel responsable, Noël GUYONNET, agent de maîtrise principal, qui quittera la collectivité début décembre.

Au vu de cette échéance, un avis de recrutement a été publié au mois d'août avec une date de remise des candidatures fixée au 18 octobre 2013 pour un poste à pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Aux termes d'une présélection et de la session d'entretiens du 21 octobre 2013, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier pour procéder au recrutement par voie de mutation de Monsieur Michel LANOY actuellement en poste dans une Commune de Vendée.

Concomitamment à cette création, il est demandé au Conseil Municipal de supprimer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 le poste d'agent de maîtrise principal occupé par l'actuel responsable des services techniques.

Après avoir entendu l'exposé et après délibération, le Conseil Municipal décide de :

- supprimer le poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014,
- créer le poste de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014,
- mettre à jour le tableau des effectifs.

## **6 - MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DES SOLS**

Monsieur le Maire rappelle aux élus la prise en charge de l'instruction des autorisations d'occupation des sols par la Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 à la place de l'Etat. Cette date a été choisie car ultérieure aux élections municipales du mois de mars.

Par délibération en date du 26 septembre 2013, la Communauté de Communes de l'Ile de Ré a procédé à la modification de ses statuts.

L'habilitation statutaire relative à l'instruction des autorisations d'occupation des sols repose sur la répartition suivante :

La communauté de communes de l'Ile de Ré instruira :

- les permis de construire,
- les permis de démolir,
- les permis d'aménager
- les certificats d'urbanisme de type « b »,
- les déclarations préalables relatives à des divisions de parcelles,

Par conséquent, les communes conserveront les réponses à toutes demandes de renseignements d'urbanisme ainsi que l'instruction :

- des certificats d'urbanisme de type « a »
- et
- des déclarations préalables, à l'exception de celles relatives à une division de parcelle.

L'instruction s'effectuera au nom et sous l'autorité du Président de l'établissement public de coopération intercommunale, en application des dispositions des articles R 410-4 et R 410-5 du Code de l'Urbanisme et après habilitation statutaire de la Communauté de Communes.

Enfin, et en application de l'article L. 5211-4-4 II du Code Général des Collectivités Territoriales, une convention fixant les modalités d'exercice de cette prestation de service devra être signée entre la Communauté de communes et la commune de La Couarde-sur-Mer.

Cette instruction s'effectuera :

- en vertu des modalités de répartition d'instruction des actes d'urbanisme évoquées ci-dessus,
- moyennant une participation annuelle de 5000 € par commune.

Fort de la volonté unanime des dix maires - exprimée lors des Conseils Communautaires des 13 juin et 11 juillet 2013 - de confier l'instruction des autorisations d'occupation du sol à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, il est proposé d'approuver le complément apporté à l'article 5.3 des statuts communautaires relatif aux compétences facultatives :

8) Instruction des actes d'autorisation d'occupation du sol :

- permis de construire,
- permis de démolir,
- permis d'aménager
- certificats d'urbanisme de type « b »,
- déclarations préalables relatives à des divisions de parcelles.

*L'instruction par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et pour le compte de la commune de La Couarde-sur-Mer se fera à compter de la date fixée par l'arrêté préfectoral approuvant l'habilitation statutaire ci-dessus proposée ;*

*VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-17, L.5211-9-2 ainsi que l'article L.1321-1 ;*

*VU l'arrêté préfectoral n°12-2346-DRCTE-BE en date du 17 septembre 2012 auquel sont annexés les statuts modifiés tels qu'ils existent à ce jour ;*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de se prononcer favorablement sur le projet de modification des statuts communautaire ci-annexé.

**7 - INTEGRATION AU DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES AB 1642 ET 1645 (SECTEUR DES CLOUSIES)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à l'aménagement des logements des Clousies, une nouvelle voie du même nom a été créée regroupant l'ancien chemin communal et les parcelles AB 1642 et 1645.

Considérant l'appartenance des biens à la Commune de La Couarde-sur-Mer et leur affectation à la circulation générale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'intégrer au domaine public lesdites parcelles pour mise à jour du plan cadastral.

**8 - ECOLE DE VOILE DES PRISES – AOT 2014**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que Monsieur Damien GUIEYSSE, responsable de l'école de voile des Prises, demande la reconduction de l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public maritime pour une surface de 300m<sup>2</sup> du 10 avril au 10 septembre 2014.

Il est rappelé que la DDTM et la Communauté de Communes de l'Île de Ré travaillent actuellement ensemble pour définir et finaliser le cahier des charges pour 2014 concernant les infrastructures de plage.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne un avis favorable sachant que l'autorisation définitive est accordée par le service Littoral de la Préfecture.

## **9 – TRAVAUX MAIRIE – MODIFICATION DU PROJET**

Monsieur le Maire rappelle l'historique du projet pour expliquer les modifications apportées ces dernières semaines au projet de la mairie.

L'origine du projet émane d'un certain nombre d'obligations réglementaires en matière d'accessibilité (loi Handicap du 11 février 2005), de sécurité (parquet bois...), d'éclairage naturel des bureaux... qui ne pouvaient être garanties que difficilement par la réhabilitation du bâtiment existant d'où une orientation vers un projet de restructuration global de l'îlot de la mairie moins lourd financièrement pour la collectivité.

Ainsi, en 2008, la Commune retient un programmiste pour définir les besoins des services de la mairie pris en compte par l'architecte AUDOUIN-LEFEUVRE de Bordeaux pour réaliser l'enveloppe du bâtiment en proposant notamment un sous-sol pour les archives. Le Conseil Municipal soulevait déjà des doutes à cette période par rapport à un tel projet au vu de la présence de la nappe phréatique à faible profondeur. Les études géotechniques qui ont suivi apportaient des conclusions positives avec un rabattement de nappe selon un débit de 50m<sup>3</sup>/h et un savoir-faire des entreprises.

Les travaux de la mairie sont donc lancés en septembre 2013 avec, dans un premier temps, la démolition du bâtiment existant qui a nécessité le déménagement du reste des services de la mairie dans le logement communal de l'école pour garantir la totale sécurité des agents et élus. Puis, dans un second temps, l'entreprise de gros-œuvre a débuté le creusement du sol après mise en place du système de rabattement de nappe. Il s'est avéré qu'au fil de cette opération que la structure du sol était différente des conclusions des études géotechniques avec un volume d'eau important à 2,40 m de profondeur alors que les fondations sont prévues à 3,50 m. Au bout d'une semaine, la persistance du pompage de la nappe a soulevé des questionnements quant à la faisabilité du sous-sol avec les techniques prévues au départ. En l'absence de propositions financièrement et techniquement acceptables de la part de l'architecte et de l'entreprise de gros-œuvre, avec garantie de livraison du bâtiment le 15 juin 2014, Monsieur le Maire a proposé de supprimer le sous-sol sachant que cette décision n'est pas sans conséquences sur les marchés des entreprises, des moins-values en perspective, et les commandes en cours. Cette proposition a fait l'objet d'une consultation des élus le jour même et d'une validation auprès de l'architecte par courrier en recommandé. Pour le problème des archives, les bureaux de la future mairie ont été agencés d'une nouvelle manière pour dégager 40 à 50 mètres carrés d'archivage destinés aux archives « vivantes », utilisées régulièrement. Le reste des archives seront stockés dans un autre local non défini à ce jour. Monsieur le Maire explique que l'arrêt des travaux est dû à la révision des plans des entreprises, aux



études béton pour la structure sans sous-sol. Normalement cet aléa n'aura pas de conséquences sur le calendrier de chantier qui prévoit le début des fondations la semaine du 18 novembre et l'élévation des murs en janvier.

Madame Annick DEVAUD-CHARLES pose la question du maintien ou non d'ascenseur.

Monsieur le Maire répond que le projet d'ascenseur est maintenu. Un décaissé étanche de 1,50 m sera réalisé pour la cage de l'ascenseur.

Madame Béatrice TURBE interloqué par les conclusions de l'étude géotechnique et les erreurs qui en ont découlé annonce qu'il aurait été préférable de consulter un bon sourcier qui ne se serait pas trompé. Et demande quelle action la Commune peut-elle mener à l'encontre de la société responsable de cette étude ?

Monsieur le Maire confirme la possibilité de se retourner contre le bureau d'études devant les tribunaux mais explique que l'urgence était de revoir le projet de bâtiment. Une réflexion sur les préjudices et les fautes sera menée dans un second temps en prenant en considération les risques liés à la procédure juridique.

Madame Béatrice TURBE ajoute que la Commune risque d'être confrontée au même problème pour l'aménagement du marché du Mail.

Pour le marché du Mail, Monsieur le Maire répond que la loi sur l'eau impose la réalisation de bassins tampons sous la place et la Commune est obligée de se borner d'études pour justifier les travaux.

Monsieur Alain CLEMENT propose d'envoyer un courrier une lettre en recommandé à la société responsable des études géotechniques pour les informer de l'impact sur le chantier des conclusions de leurs études et leur demander d'en informer leur assurance.

Monsieur le Maire réaffirme la priorité à la négociation pour le passage des avenants en moins values mais propose à Monsieur CLEMENT de préparer et proposer un courrier en collaboration avec les services administratifs de la mairie.

Madame Nicole SINGER explique les erreurs par un manque de connaissances du territoire des acteurs du projet.

Monsieur le Maire conclut en précisant que le rabattement de la nappe était techniquement possible mais à quel coût et dans quel délai ? Il convenait donc d'être sage et de prendre une décision rationnelle.

## **10 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **10.1 – PLAN DE PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX (PPRL)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la tenue du conseil communautaire cet après-midi au cours de laquelle le Président a exposé le bilan de sa rencontre avec le Préfet de Région et le Ministre de l'Environnement. Le sentiment qui ressort est qu'après une phase sans évolution, l'Etat prend désormais en compte les difficultés auxquelles sont confrontées les

Communes de l'Île de Ré sans malgré tout apporter de solutions concrètes. Le traitement des dossiers tend à s'accélérer et les relations semblent plus faciles. C'est une évolution, affirme Monsieur le Maire.

Au cours de la réception des élus en Préfecture, les services de l'Etat ont présenté les conclusions d'une simulation d'événement Xynthia + 20cm avec prise en compte du « frottement » c'est-à-dire les éléments susceptibles de freiner la hauteur d'eau tels que l'altimétrie, la nature du sol, obstacles... Ces conclusions présentent un delta possible de – 30 cm à l'ouest du territoire pouvant impacter positivement la constructibilité des terrains au regard de la hauteur des terrains naturels (environ 4,00 m) et donc favoriser le traitement des futurs dossiers.

Pour le traitement des brèches, Monsieur le Maire explique la nécessité de mener des études de danger ouvrage par ouvrage qui engendrent parallèlement des débats en matière de responsabilité. Monsieur le Maire informe qu'une telle étude vient d'être lancée pour diagnostiquer la nature du sol et de l'état des digues sans certitudes quant à des débouchées positives pour le village.

Monsieur le Maire ajoute qu'une deuxième étude de ce genre pourrait avoir lieu après réalisation des digues prévues dans le plan d'actions de prévention des inondations (PAPI) avec une nouvelle modélisation pour connaître la vulnérabilité du territoire et le niveau d'eau par rapport à un événement de référence.

Monsieur Tony BERTHELOT précise que le rôle de l'Etat se cantonne uniquement à déterminer le risque uniquement, dans le cadre du PPRL, et non à préconiser des solutions pour le système de défense des côtes. C'est le PAPI, géré par la Communauté de Communes, qui doit ensuite déterminer ces solutions en fonction de l'état des digues.

Monsieur le Maire indique que la cartographie des aléas devrait être communiquée mi-décembre par les services de l'Etat.

Par ailleurs, un courrier a été transmis à l'Etat pour lui demander d'attendre la réalisation des études communautaires de diagnostic du sol et des ouvrages pour l'évaluation du risque et ainsi sortir un document partagé. D'autant plus que demeure toujours un problème sur la valeur juridique des cartes et leur opposabilité aux tiers.

Monsieur Tony BERTHELOT complète en indiquant la cartographie des aléas devrait être accompagnée d'une projection des conséquences de la réalisation des digues PAPI sur le futur PPRL ce qui donnera un éclairage sur l'avenir du village mais la sortie de crise reste malgré tout éloignée avec une situation particulièrement complexe pour La Couarde-sur-Mer.

## **10.2 – PLAN D' ACTIONS ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'un travail à la Communauté de Communes le 5 novembre concernant le PAPI. Il rappelle que la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil Général alors que la CDC prendra en charge la gestion des digues après réalisation.

Pour le PAPI Ile de Ré le traitement des dossiers des digues à réaliser semble s'accélérer pour 3 endroits : La Flotte-en-Ré, Saint-Clément-des-Baleines et Loix.

Patrick RAYTON informe que l'étude géotechnique débutera prochainement.

Monsieur Tony BERTHELOT complétant que la connaissance de la nature du sol permettra d'évaluer la capacité du poids des digues pour éviter de perdre l'avantage de la construction par l'enfoncement de l'ouvrage dans le sol.

Monsieur le Maire indique que 5 millions d'euros ont été validés par le PAPI pour les ouvrages le long de la Fosse de Loix. Le dossier devrait être déposé à la Commission des Sites en mars-avril 2014 pour un début des travaux au cours du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> semestre 2015.

### **10.3 – SANITAIRE PERGOLA**

Monsieur le Maire informe les élus du début des travaux à la fin du mois.

### **10.4 – CAMPING MUNICIPAL - PRET DE 300 000 €**

Monsieur le Maire informe que la Commune a contracté avec la Caisse d'Epargne un prêt de 300 000 € à un taux de 3,83% pour le financement des travaux de restructuration du bloc sanitaire N°2.

### **10.5 – RETRAIT VENTE TERRAIN**

Monsieur le Maire informe que le vendeur de la parcelle AT 1508, sise 14 allée des Fenouillettes, que le Conseil Municipal a décidé de préempter lors de la séance du 19 septembre 2013, renonce finalement à l'aliénation de son bien.

### **10.6 – CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du programme de la cérémonie du 11 novembre :

10 h 40 : rendez-vous devant la mairie,

10 h 50 : dépôt de gerbes au Monument aux Morts,

11 h 20 : vin d'honneur et concert par l'Harmonie Municipale à la Salle des Associations

### **10.7 – REPAS DES ANCIENS**

Monsieur le Maire annonce que le repas des anciens aura lieu le 21 décembre 2013. Cette date a notamment été retenue pour cause de fermeture de l'établissement en janvier.

### **10.8 – URBANISME – RECOURS GRACIEUX**

Monsieur le Maire informe d'un recours gracieux sur déclaration préalable de travaux qui risque d'aboutir sur une procédure en contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers. L'objet de la contestation concerne l'implantation d'une construction avec vue sur propriété.

## **10.9 – CONSEIL D'ECOLE**

Monsieur le Maire annonce à l'Assemblée que le Conseil d'Ecole du 5 novembre a décidé des horaires à mettre en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires qui doivent être communiqués à l'académie de Poitiers avant le 16 novembre.

Le projet est le suivant :

- Lundi : 9h00-12h30/14h00-16h00 + 30min de Temps d'Activités Pédagogiques (TAP)
- Mardi : 9h00-12h30/14h00-15h30 + 1h de TAP
- Mercredi : 9h00-12h30
- Jeudi : 9h00-12h30/14h00-15h30 + 1h de TAP
- Vendredi : 9h00-12h30/14h00-15h30 + 1h de TAP

Monsieur le Maire précise que les activités pédagogiques devront être organisées à l'école, à la bibliothèque et dans les autres salles mobilisables en fonction de la nature des activités. Les temps de trajet devront être pris en compte.

Madame Béatrice TURBE demande si ces temps comprennent le soutien scolaire ?

Monsieur le Maire infirme en expliquant que ces heures doivent être dédiées à des activités pédagogiques dont l'organisation nécessitera la présence d'encadrants diplômés dont le nombre reste à déterminer.

En termes de coût, Monsieur le Maire présente l'exemple du Bois-Plage qui l'évalue de 40 000 € à 50 000 € par an sans prise en compte du recrutement d'encadrants supplémentaires.

Il ajoute que l'Etat reconduit l'aide financière pour les communes qui mettent en place la réforme en 2014.

Il précise que certaines communes font le choix de ne pas avoir recours à des intervenants extérieurs mais de contracter avec les enseignants en heures supplémentaires. Les enseignants couardais ne sont pas favorables à ce système.

Après ces quelques échanges, le Conseil Municipal approuve le projet d'organisation de la semaine scolaire, à compter de la rentrée 2014, proposé par le Conseil d'Ecole.

## **10.10 – SKATE-PARK**

Madame Annick DEVAUD-CHARLES rappelle la demande de parents d'installer des bancs devant le skate-park.

## **10.11 – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire invite les élus à prendre connaissance du bilan 2013 de la bibliothèque municipale réalisé par Michelle SEBBAR.

Les tarifs d'adhésion seront votés au prochain Conseil Municipal.

### **10.12 – PIERRE TOMBALE**

Monsieur Claude BRULLON informe l'Assemblée d'une demande d'achat de pierre tombale.

Sur proposition de Monsieur BRULLON et au vu des dernières ventes, le Conseil Municipal décide de vendre la pierre tombale pour 600 €.

### **10.13 – PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue pour le 12 décembre 2013 à 18 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 20 H 00